

RAFP : un premier bilan sévère

Un dernier CA de la mandature où ressurgissent les problèmes

La dernière réunion du conseil d'administration mettait un terme à la première mandature de celui-ci. L'occasion de voir ressurgir de nombreux problèmes posés à ce régime. Au-delà de la condamnation de la nature même de celui-ci qui, rappelons le, relève de la capitalisa-

tion, les questions posées dans sa mise en œuvre ne sont pas minces et concernent directement les personnels qui sont à la fois les cotisants pour une rente additionnelle et dans le même temps les payeurs du fonctionnement de l'ensemble du régime.

Ainsi, les forts dysfonctionnement relevés dans la mise en œuvre technique du système mis en place par les pouvoirs publics et la Caisse des Dépôts – système dont le titre de fierté alors largement répété est d'être entièrement dématérialisé - . C'était sans compter sur la complexité du dispositif, sur l'absence totale (en termes réglementaires comme opérationnels) de moyens permettant de recouvrer des cotisations non versées spontanément....

Au total un nombre important de comptes ne sont pas ajustés (entre déclarations et versements), ce qui d'une part est pénalisant dans la logique même du régime, d'autre part peut conduire à des retards importants de versement de rentes à un nombre très significatifs de bénéficiaires et qui enfin conduit à des mesures de redressements qui sont bien évidemment facturées en plus au régime... donc aux cotisants. Le représentant CGT au CA s'est prononcé contre cette facture supplémentaire :les personnels ne sont pour rien dans les imprévisions des créateurs du régime.

Ainsi également un niveau d'application de la convention de gestion avec le gestionnaire administratif qui, s'il fait l'objet d'un bilan que l'on peut qualifier de sincère,n'en traduit pas moins un degré de réponse insatisfaisant dans de nombreux domaines ; Ce qui, là non plus, n'est pas neutre pour les personnels cotisants, en termes financiers comme en termes de connaissance du régime, d'informations, etc (quel est le taux réel d'agents informés sur le régime, sa nature, son fonctionnement, alors que c'est le cotisant qui était prévu comme étant au centre du dispositif ?)

Ou encore un type de gouvernance totalement inacceptable, sur le fond comme dans la forme. Rappelons par exemple que le nombre de sièges au CA ne tient pas compte de la représentativité des organisations syndicales représentant les cotisants, que celles-ci y sont minoritaires, que la présidence (actuellement CFDT...) est directement désignée par le gouvernement, comme les personnalités dites « qualifiées » (ce qui n'est pas toujours le cas), qu'il existe une tutelle (commissaire du gouvernement) qui peut s'opposer aux décisions arrêtées... Ah, démocratie, que ne fait on pas en ton nom...

Sur la forme la gouvernance est tout aussi critiquable : les représentants des employeurs (particulièrement collectivités territoriales) brillent par leur absence, le rôle effectif du CA est dans les faits souvent marginalisé, la techno structure s'auto alimentant dans de nombreux cas et sur de nombreux points Le problème, c'est que si l'ERAFP est bien un établissement public administratif, il a de nombreuses particularités (gestion d'un fond de pension, financement intégral de son fonctionnement par les cotisants....) qui demandent une proximité et des capacités particulières d'intervention du CA au regard de ce qui peut être fait dans d'autres EPA.

Au total, un décret modificatif présenté au dernier CA du 6 décembre, et qui avait pour vocation d'aménager la gouvernance sans toucher au fond, a reçu un avis négatif du conseil (la CGT comme FO, FSU, UNSA, CGC ayant voté contre ; seule

parmi les représentants des personnels la CFDT s'est prononcée pour).

Et une tentation de plus en plus forte de glisser vers une approche du système basée prioritairement sur la rentabilité financière maximale. La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) que nous avons réussi à imposer semble de plus en plus subie plus que portée par l'établissement qui cherche à inscrire son orientation sous l'aspect de plus en plus exclusif du rapport maximum rendement/risque en ignorant l'autre volet, celui de la nature des investissements et leur respect des référentiels adoptés par le CA unanime. Une unanimité qui a été reconduite lors du dernier CA lors de la mise à jour de ce référentiel. Une volonté d'encadrer les investissements dans un dispositif ISR – qui dans son contenu comme dans ses modalités de fonctionnement constitue une construction originale émanant du conseil d'administration - existe bel et bien au sein du CA, mais la bataille lors de la prochaine mandature s'annonce rude afin que celui-ci soit effectivement et pleinement (tant dans sa mise en œuvre que dans son contrôle et dans la politique d'engagement qui doit suivre) respecté.

Les paramètres retenus *		
	2007	2008
Valeur d'acquisition	1,0322 €	1,03537€
Variation	+1,30%	+0,50%
Valeur de service	0,04153 €	0,04219€
Variation	+1,80%	1,60%

* Le vote sur ces paramètres était regroupé avec une modification de l'allocation stratégique « cible », la conduisant vers plus de risques, ce qui a conduit le représentant CGT (ainsi que celui de FO) à voter contre.